

Sujet : [INTERNET] Projet d'aménagement d'une centrale hydroélectrique sur la Morge (Saint-Gingolph)

De : > marquismatthieu (par Internet) <marquismatthieu@gmail.com>

Date : 10/06/2021 21:56

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je viens vous exprimer mon avis défavorable vis-à-vis du projet d'aménagement d'une centrale hydroélectrique sur la Morge de Saint-Gingolph.

En ma qualité de garde-pêche de l'AAPPMA Chablais Genevois ayant entrepris la restauration de la population salmonicole de ce cours d'eau, je peux vous certifier que l'équilibre des populations piscicoles ne saurait supporter naturellement une rupture du continuum écologique sachant que les débits sont amenés à diminuer selon bassins versants de 10 à 40% d'ici 2050 de par le réchauffement climatique: <https://reporterre.net/Changement-climatique-nous-ne-sommes-pas-tous-dans-le-meme-bateau> // <https://www.eaufrance.fr/les-impacts-du-changement-climatique-sur-leau>

Étant utilisateur et bénéficiaire du cours d'eau en tant que pêcheur et employé pour la protection des milieux aquatiques, je vous fais part de mes constats suivant concernant la Morge ainsi que de quelques interrogations:

- le lit mineur est très encaissé et abrupt à partir de l'aval de Novel ce qui rend son entretien des embâcles particulièrement difficile et les crues torrentielles destructrices: <https://www.lepaysgessien.fr/11927/article/2020-07-11/photos-video-quelles-avancees-depuis-les-crues-de-2015-dans-le-chablais>
- le substrat du cours d'eau est particulièrement érosif et mobile, il comporte de nombreux rochers et pierres rondes à même d'endommager les installations de génie civile. Son bassin versant étroit, sa pente et son substrat réunis rendent ce cours d'eau susceptible de déclencher des coulées de laves torrentielles de façon rare mais aléatoire (via cellule d'orage localisé), d'autant que le lit majeur est friable et instable sur de larges zones. La crue exceptionnelle de 2015 (Q50) a entraîné de nombreux dégâts à St Gingolf qui sont amenés à se répéter car l'estuaire du cours d'eau est canalisé trop étroitement ce qui pénalise la circulation du substrat lors des crues exceptionnelles. Toute installation hydroélectrique inadapté sera amené à être endommagée rapidement lors d'une crue éclair du cours d'eau, qui n'a rien de comparables aux Dranses de part son faciès très engorgé et ses ruptures de pente.



Source Illustration: <https://www.lepaysgessien.fr>

- les habitats piscicoles sont extrêmement fluctuants du fait de l'érosion et des déplacements de substrats si bien qu'une étude ponctuelle des populations piscicoles peut être caduque l'année d'après car l'habitat (lit mineur) aura évolué et les densités de populations auront fluctué (migrés). La Fédération de Pêche de Haute Savoie suit la Morge de Saint Gingolf depuis de nombreuses années et reste la plus compétente dans ce domaine face aux études ponctuelles de bureaux d'études commissionnés pour servir des intérêts privés.

- la zone de captage du projet hydroélectrique, dite Passerelle Frenay, étant la zone la plus poissonneuse du bassin versant de la Morge, est-ce qu'une étude d'impact prouve l'efficacité du dispositif de dévalaison mentionné (filtrage grille 10 mm) ? Les grilles de 10 mm laissent passer des truites juvéniles de 15 cm dans la réalité (expérience professionnelle), leur survie est-elle possible et prouvée après un passage dans la conduite forcée puis turbine ?

- le régime hydrologique de la Morge, pluvio-nival, sera fortement impacté par le changement climatique et le débit diminuera de manière drastique à l'avenir de par la fonte des neiges toujours plus précoce et à cause de l'évapotranspiration accrue de la grande zone forestière du bassin versant. Est-ce que des sondes de niveau et température sont prévus pour être consultables par les autorités compétentes et associations dédiés à la protection des milieux aquatiques ?

- le projet hydroélectrique mentionne un débit de turbinage de 1 m³/seconde alors que le débit moyen annuel de la Morge est de 600 à 700 L/seconde, est-ce la turbine hydroélectrique sera fonctionnelle et rentable sachant que le débit de la Morge était inférieur à 1m³/s durant 10 mois/année (données débit 2020) ?

- l'installation d'une turbine hydroélectrique à Tronçon Court Circuité impactera la faune aquatique sur une longue distance de +2 km de part le manque de débit, la perte d'habitat lié au rétrécissement du lit mineur mais également la perturbation thermique causé par la baisse de hauteur d'eau: le secteur risque de devenir impropre à la survie de la truite fario en période estivale, cette dernière étant une espèce sténotherme d'eau froide.

- le manque de continuité écologique du cours d'eau dans le sens aval-amont signifie pas que les poissons ne dévalent pas le cours d'eau régulièrement, d'ailleurs les principales frayères à truite fario se trouvent sur le secteur de Novel donc il est fort probable que la population de truite fario souche Méditerranéenne de ce torrent ne se maintiennent durablement que par une colonisation de l'amont vers l'aval.
- les conséquences de court-circuitage de la Morge de St-Gingolf sur longue distance ont-ils été évalués sur le lit majeur du cours d'eau: le fait de faire varier brutalement et épisodiquement les débits des cours d'eau est facteur risque de glissements de terrain <https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/conditions-dapparition-et-facteurs-declenchants>
- l'entreprise en charge du projet, Franco-Suisse SAS Hydro Morg, est une société nouvelle et allotochne du département de Haute Savoie, son savoir-faire inconnu et son capital étranger laisse planer un doute sur la durabilité de cette société. Cette entreprise sera-t-elle responsable pénalement de son "installation" en cas de malfaçon, d'accident hydroélectrique ou échec de viabilité du projet ? Sera-t-elle tenu de rembourser les subventions publiques potentiellement allouées en cas d'installation non conforme aux promesses de production ?
- ce projet sert-il le verdissement du programme politique d'un élu local, auquel cas, quelle sera la composition du portefeuille subvention du projet ? La cour des comptes ou à défaut des commissaires aux comptes ont-ils étudié l'offre et validé ?
- quelles autres alternatives de production hydroélectrique ont été envisagées, sachant que les installations hydroélectriques à TCC sont les plus destructrices des milieux aquatiques avec les barrages à éclusées ?
- la population locale a t'elle été sondé vis à vis du coût du projet (par habitant) ? Les éventuelles nuisances répertoriées (sonores, visuelles,...) ? Outre les décibels, les bruits blancs constants sont reconnus source de surdité et de malentendance. Un bruit constant mais tolérable en intensité peut aussi être source du Syndrôme de Fatigue Chronique voire de dépression et autres détériorations de santé physique et mentale chez les riverains soumis aux nuisances sonores industrielles.
- le rendement de la turbine Pelton ainsi que toutes les modalités de calcul de production hydroélectrique annuelle ne sont pas présentés clairement sur les documents de présentation du projet et soulèvent quelques interrogations...

Il est à noter que je ne suis pas contre l'hydroélectricité cependant je ne tolère pas les spoliations d'espaces naturels au nom du greenwashing, or il s'agit bien de ça pour ce cas-ci présent où on supprime 90 % de la libre circulation de l'eau d'un torrent sur 2 km pour quelques kilowatts de plus, sans doute vendu à grand frais sur la bourse de l'électricité et livré à des dizaines de kilomètres à quelques bourgeois en mal "d'énergie verte" !

Il est aujourd'hui possible de produire de l'hydroélectricité sans rupture du continuum écologique, sur des cours d'eau sécurisé et appropriés et de façon moderne plutôt qu'avec des projets d'installations archaïques, utilisant les mêmes technologies qu'il y a +50 ans, lors des constructions de barrages titanesques en béton... et de centrales nucléaires à côté.

Je vous remercie par avance, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, de prendre en compte mon avis et reste disponible pour toute information complémentaire.

Cordialement.

--

Matthieu MARQUIS



Garanti sans virus. www.avast.com